

ici je recycle



Le Rochvillois



du 15 août au 15 septembre 2017



Le bureau municipal et la bibliothèque seront fermés le 4 septembre pour la Fête du Travail. Bon congé !

Le 3^e versement des taxes municipales est dû le 1^{er} septembre.



| | |
|--------------------------------|---------|
| Message important | Page 3 |
| Avis publics | Page 4 |
| Résumé de la séance du conseil | Page 6 |
| Médiathèque Élise-Courville | Page 21 |
| Fadoq | Page 22 |
| Loisirs | Page 23 |
| Fabrique | Page 25 |
| Maison des jeunes / CJS | Page 26 |
| Faucon vous en parle! | Page 27 |
| Messages | Page 28 |
| Nos annonceurs | Page 30 |

**C'est le retour en classes...
Automobilistes,
soyez vigilants!**

**Bonne rentrée
des classes!**



Le drapeau de Carillon flotte désormais au mât de la MRC des Maskoutains

Saint-Hyacinthe, le 12 juillet 2017 – Le drapeau de Carillon flotte au mât de la MRC des Maskoutains depuis le 12 juillet. À la séance du 8 février, le conseil a décidé qu'une reproduction du drapeau historique serait installée en permanence devant les bureaux de la MRC, au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe. L'objectif de cette démarche est de promouvoir et faire connaître l'histoire du drapeau de Carillon.

Créé à Saint-Jude, où il a été hissé au mât du presbytère pour la première fois en 1902, le drapeau de Carillon est l'ancêtre direct du fleurdelisé, qui est devenu le drapeau officiel du Québec en 1948, avec comme unique différence le redressement des fleurs de lis.



« C'est avec énormément de fierté que la MRC des Maskoutains, en respect de l'histoire de notre emblème national et de celle de notre région, désire commémorer ce moment historique de la création du drapeau du Québec qui a vu le jour sur notre territoire, dans la municipalité de Saint-Jude », a indiqué Mme Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains, lors du dévoilement.

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux invités qui ont également pu prendre connaissance d'une plaque commémorative divulguée pour l'occasion. Celle-ci retrace l'histoire du drapeau et le rôle de son créateur, l'abbé Elphège-Prime Filiatrault, curé de Saint-Jude de 1900 à 1916. Elle renferme aussi quelques lignes à propos de sa source d'inspiration, la bannière utilisée par le lieutenant-général Louis-Joseph de Montcalm, marquis de Montcalm, lors de la victoire de la Bataille du Fort Carillon, en 1758.

« La Municipalité de Saint-Jude a entrepris un processus visant à faire classer le drapeau de Carillon par le ministère de la Culture et des Communications et un avis d'intention de classement a été signé le 21 janvier 2017, jour du drapeau, à Saint-Jude, par le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin », a rappelé le maire de Saint-Jude, M. Yves de Bellefeuille.

Le drapeau de Carillon, objet de la demande de classement, a été retrouvé au presbytère de Saint-Jude, en 1955, par M. Raymond Girouard. Il serait le seul exemplaire connu fabriqué par son concepteur, l'abbé Filiatrault. Depuis 1996, le drapeau est entreposé au Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe qui en assure la conservation. Il était exceptionnellement exposé lors de l'événement.

- 30 -

Source :
Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca





Dépassement de la norme des trihalométhanes dans le réseau d'aqueduc de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre

Le 3 août 2017

La municipalité de Saint-Jude tient à informer ses citoyens que les résultats des échantillonnages de l'eau potable en ce qui trait aux trihalométhanes (THM) dans son réseau d'aqueduc montrent un dépassement de la norme provinciale annuelle

Les THM sont un groupe de substances chimiques qui peuvent contaminer l'eau potable. Les THM se forment lorsque le chlore utilisé pour désinfecter l'eau réagit avec les matières organiques naturelles (végétation, feuilles mortes, etc.) présentes dans l'eau. La contamination par les THM se produit surtout dans les réseaux d'eau potable alimentés par une eau de surface, comme les lacs ou les rivières. La concentration de THM dans l'eau tend à augmenter pendant l'été et au début de l'automne.

Au Québec, la norme pour la concentration de THM est de 80 microgrammes/litre (80 µg/L). Il s'agit d'une moyenne annuelle à ne pas dépasser. Ce sont les responsables des réseaux d'aqueduc, dont les municipalités, qui ont la responsabilité de s'assurer du respect de cette norme.

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre ainsi que son fournisseur d'eau la Régie de l'A.I.B.R. évalue actuellement la situation pour préciser les mesures correctives à mettre en place afin que l'eau respecte la norme. En attendant la mise en place des correctifs, nous vous transmettons l'information suivante sur les moyens qui peuvent être utilisés pour réduire son exposition, si souhaité. Vous trouverez donc ci-après l'information sur les THM diffusée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux qui décrit ces moyens de protection ainsi que les risques pour la santé.

<http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/contamination-de-l-eau-potable/trihalomethanes/>

Risques pour la santé

Une personne peut être exposée aux THM présents dans l'eau courante de 3 façons :

- en buvant de l'eau contaminée;
- en respirant des vapeurs d'eau contaminée;
- par contact de l'eau contaminée avec la peau pendant le bain ou la douche.

L'exposition prolongée (pendant au moins 20 ans) à une **concentration élevée** de THM dans l'eau pourrait faire légèrement augmenter le risque de cancer de la vessie.

Protection et prévention

Si les responsables des réseaux d'aqueduc de votre municipalité vous informent que les niveaux de THM de l'eau du réseau sont élevés, vous ne devez pas nécessairement cesser de consommer l'eau courante. Cependant, vous pouvez prendre des mesures préventives et réduire votre exposition aux THM, particulièrement si vous êtes enceinte :

- Utilisez un appareil pour traiter l'eau, comme un pichet filtrant ou installez un filtre sur le robinet ou sous l'évier. Ces appareils doivent être certifiés conformes à une norme NSF/ANSI concernant l'élimination des substances organiques volatiles. Vous devrez entretenir régulièrement ces appareils pour éviter leur contamination.
- Lorsque vous prenez un bain ou une douche, ouvrez une fenêtre ou faites fonctionner le ventilateur pour bien aérer la salle de bain.
- Si vous utilisez un pichet, remplissez-le et placez-le au réfrigérateur sans couvercle pendant 24 heures avant de consommer l'eau. Cela permettra aux THM de s'évaporer en partie dans l'air.
- Si la contamination est importante, consommez de l'eau embouteillée au lieu de l'eau courante.

Même si l'eau courante est contaminée par les THM, vous pouvez continuer d'utiliser l'eau du robinet pour :

- vous brosser les dents;
- laver les fruits et légumes;
- préparer les aliments faits avec de l'eau, comme la soupe et le riz;
- laver la vaisselle et les vêtements.

Vous pouvez préparer le lait maternisé avec de l'eau du robinet, à condition de l'avoir fait bouillir durant au moins 1 minute.

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Nature et effets:

La demande vise à permettre la construction d'un bâtiment d'élevage qui ne respecte pas les distances séparatrices liées aux odeurs.

En vertu des dispositions prévues à l'article 18.2 du règlement de zonage 434-2006, le bâtiment à construire doit conserver une distance minimale de 153,4 mètres. Or, le bâtiment prévoit une distance de 87,2 mètres et 118 mètres des résidences voisines.

La dérogation est donc de 66,2 mètres et 35,4 mètres concernant les distances à respecter.

Identification du site concerné:

Lot numéro: 2 708 071
1706, route de Michaudville, Saint-Jude

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 5 septembre 2017 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2017
CONCERNANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN D'URBANISME, AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE
LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION, AINSI QUE L'ADOPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE.**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les modifications ci-dessus mentionnées, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 août 2017, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 433-5-2017 modifiant le règlement numéro 433-2006 intitulé « *Plan d'urbanisme* » afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains
- Projet de règlement numéro 434-22-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 intitulé « *Zonage* » afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains
- Projet de règlement numéro 435-6-2017 modifiant le règlement numéro 435-2006 intitulé « *Lotissement* », afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains
- Projet de règlement numéro 436-5-2017 modifiant le règlement numéro 436-2006 intitulé « *Construction* » afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains
- Projet de règlement numéro 512-2017 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble

- Projet de règlement numéro 434-23-2017, modifiant le règlement numéro 434-2006 concernant les usages permis dans les zones 501 à 515.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 5 septembre 2017 à 19 h 40** à la salle municipale, située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

3. Résumé du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

Ce projet de règlement vise à apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur de nouvelles orientations portant sur la gestion de l'urbanisation. Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des données socio-économiques, le contexte d'aménagement et de planification, les projections des besoins en espace pour le développement résidentiel, l'introduction des principes à la base du développement durable, les orientations en matière de mobilité active et les politiques en matière d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées et pluviales. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

4. Objet des projets de règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et de construction

L'objet des projets de règlement modifiant les règlements de zonage est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur de nouvelles orientations portant sur la gestion de l'urbanisation. Les modifications au règlement de zonage portent principalement sur l'introduction de seuils minimaux de densité à respecter pour le futur développement résidentiel et des mesures de protection relativement aux sources d'approvisionnement en eau potable.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Les modifications au règlement de lotissement portent principalement sur les dispositions visant à encourager l'aménagement des sentiers pour piétons, des liens récréatifs ou des pistes cyclables pour favoriser le transport actif.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Les modifications au règlement de construction portent principalement sur les dispositions visant l'évacuation des eaux pluviales.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

5. Objet du projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble

Le principal objectif du projet de règlement est de coordonner et d'évaluer les demandes de modification de zonage pour certaines parties du territoire, afin de s'assurer que les projets de développement s'intègrent aux caractéristiques du milieu et répondent aux attentes de la municipalité en matière de développement, conformément au plan d'urbanisme. De plus, le règlement vise à optimiser l'utilisation et l'occupation du sol à l'intérieur du périmètre urbain, par une densification et une intensification du cadre à bâtir pour tout nouveau projet de développement résidentiel.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

6. Projet de règlement numéro 434-23-2017, modifiant le règlement numéro 434-2006 concernant les usages permis dans les zones 501 à 515.

Le principal objectif du projet de règlement est de modifier la grille des usages principaux et des normes dans l'ensemble de la zone agricole, et plus précisément les zones 501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515, afin d'autoriser les maisons mobiles pour les habitations de travailleurs agricoles uniquement. Le plan de zonage des zones concernées est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

7. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

La consultation publique sur ces projets de règlement se tiendra **mardi, 5 septembre 2017 à 19 h 40** à la salle municipale, située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 8^e jour du mois d'août 2017.

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DU 26 JUIN 2017 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du
Centre à Saint-Jude.

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2017 avec les faits saillants suivants:

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Salaires nets (juin 2017): | 15 676.36\$ |
| Comptes déjà payés (juin 2017): | 26 847.95\$ |
| Comptes à payer (juin 2017): | 57 110.60\$ |

Appels des pompiers:

| | | |
|------------|---------------------------|-------------|
| | Entraide pour St-Louis | |
| 31-05-2017 | 1498 Prescott (porcherie) | Saint-Louis |

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

BUREAU MUNICIPAL, MÉDIATHÈQUE ET PAVILLON DES LOISIRS – ACHAT DE THERMOPOMPES - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le local de la Médiathèque, que le pavillon des Loisirs ainsi qu'un bureau fermé du bureau municipal, soit le bureau de Mme Dominique Plouffe et de l'inspecteur municipal, sont difficiles à tempérer été comme hiver;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues pour l'achat de thermopompes;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues pour les travaux de raccordement électrique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER une thermopompe de 9 000 BTU au bureau municipal, une thermopompe de 18 000 BTU au pavillon des Loisirs, ainsi qu'une thermopompe de 24 000 BTU à la Médiathèque pour un montant de 8 685\$, avant taxes, auprès de la compagnie *Le Prohon*;

DE MANDATER *Entreprise S. Gaudette inc.* pour procéder aux divers raccordements électriques requis pour un montant de 1 935.78\$, avant taxes.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70120 522 «Ent. Centre communautaire» en s'appropriant les fonds au *Surplus affecté aux améliorations du centre communautaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LIVRE DE M. RAYMOND GIROUARD « HISTOIRE DE SAINT-JUDE » - RÉIMPRESSION DU VOLUME - ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire du volume « Histoire de Saint-Jude » est épuisé;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a eu l'accord de la Famille Girouard et des membres du conseil municipal pour procéder à la réimpression du volume;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER la dépense pour l'impression et la reliure de 100 livres pour un montant de 4 788\$ taxes en sus;

DE VENDRE les volumes au coût de 50.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LIVRE DU 175E DE SAINT-JUDE - FRAIS D'IMPRESSION ET DE RELIURE – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE le livre du 175^e de Saint-Jude a été imprimé et relié;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est mandataire du fonds accumulé par le comité du 175^e;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER la dépense pour l'impression et la reliure de 100 livres pour un montant de 6 340\$ taxes en sus;

DE VENDRE les volumes au coût de 50.00\$;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70290 670 «Dépenses du livre du 175e» en s'appropriant les fonds au *surplus affecté aux activités communautaires*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

VOIRIE – ASPHALTAGE DU 6^E RANG - ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 13 juin 2017 à 11h00 en présence de mesdames Nancy Carvalho, directrice générale, Dominique Plouffe, directrice générale adjointe et de madame Pascale Brouillard adjointe administrative;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains en date du 15 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,

Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat pour les travaux d'asphaltage d'une portion du 6^e rang au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Pavages Maské Inc.* pour la somme de 383 056.48\$, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES - SITE #21 (RIVIÈRE SALVAIL ET RUISSEAU DES TROIS-ARPENTS) – TRAVAUX CORRECTIFS AU CHEMIN D'ACCÈS

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés par l'entreprise L.A. Hébert inc. au site #21 concernant la stabilisation de talus du site #21 (stabilisation de la rivière Salvail et du ruisseau Trois-Arpents) près de la rue Graveline sont achevés depuis le 2 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-05-138, la municipalité de Saint-Jude a procédé à la réception définitive des travaux tout en réservant un montant de 5 000\$ de la retenue finale pour des travaux correctifs à un ponceau servant de chemin d'accès lors des travaux de stabilisation; soit le ponceau donnant accès notamment à la Maison d'Évelyne;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la municipalité demande l'autorisation aux propriétaires de circuler ou de procéder à des travaux sur leur propriété, cette dernière s'engage à remettre en état le terrain ou les biens qui auront été endommagés lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses correspondances ainsi que des rencontres ont eu lieu entre la municipalité et les représentants du Ministère de la Sécurité Publique afin que les travaux correctifs à cet endroit soient autorisés et payés à même le décret numéro 492-2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se préoccupe de plus en plus de la sécurité des véhicules d'urgence dans l'hypothèse où ces derniers devraient circuler sur ce ponceau lors d'une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que le Ministère de la Sécurité publique n'agit pas de façon diligente et que les délais pour un rétablissement de la situation dans ce dossier ne cessent de se prolonger;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER aux travaux correctifs en collaboration avec l'entrepreneur *L.A. Hébert Ltée*;

DE RÉPARTIR les coûts de la façon suivante :

1. 1/3 des coûts à la municipalité
2. 1/3 des coûts à l'entrepreneur *L.A. Hébert Ltée*
3. 1/3 des coûts au Ministère de la Sécurité publique

D'ENVOYER copie de cette résolution à M. Martin Coiteux, Ministre de la Sécurité publique, à M. Sylvain Rochon, député de Richelieu ainsi qu'à Mme Jolianne Lequin, conseillère en sécurité civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CONSTRUCTION CHOBIN INC - PROLONGEMENT DE LA RUE ROY – RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT QUE Construction Chobin a implanté un développement résidentiel dans le prolongement de la rue Ménard et sur la nouvelle rue Roy;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu d'une entente signée le 29 octobre 2014 dans le cadre des règlements 438-1-2014 et 438-2006 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, le promoteur est responsable de l'exécution des travaux d'infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-10-249, le conseil a approuvé les plans les plans et devis révisés tels que présentés par la firme de génie-conseil F. Bernard experts-conseil au nom des promoteurs Construction Chobin inc.;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, par l'entremise de son bureau d'ingénierie, Groupe FBE Bernard Experts, laboratoire, a soumis à la municipalité une requête pour l'acceptation provisoire des travaux, conformément à l'article 19 de l'entente signée et approuvée par les résolutions numéro 2014-10-250 et numéro 2014-11-290 ;

CONSIDÉRANT la liste de travaux à surveiller rédigée suite à la visite d'inspection du 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE des travaux devront être entrepris afin de corriger la baissière dans la chaussée (ventre-de-bœuf) située devant les lots 6 103 900 et 6 103 901;

CONSIDÉRANT QUE certains documents demandés par la municipalité n'ont pas encore été reçus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC mandaté par la municipalité, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à Construction Chobin de corriger la baissière de la chaussée de la rue Roy (ventre-de-bœuf);

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux, conditionnellement à la réception des documents à fournir par Construction Chobin;

D'AUTORISER le promoteur à débiter les travaux de bâtiment;
DE RETENIR le paiement de la participation financière de la municipalité jusqu'à la réception des documents exigés;
D'AUTORISER la directrice, madame Nancy Carvalho, à signer le certificat d'acceptation provisoire des travaux du prolongement de la rue Roy pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20H20 LES MEMBRES DU CONSEIL DEMANDENT AUX CITOYENS PRÉSENTS DE QUITTER LA SALLE POUR PERMETTRE UNE DISCUSSION À HUIS CLOS SUR LE POINT SUIVANT:

10. MME JULIE GOSSELIN – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DÉCISION

21H06 REPRISE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

ST-MARCMME JULIE GOSSELIN – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dominique Gingras, arpenteur géomètre, au nom de Mme Julie Gosselin, à l'effet de régulariser une situation dérogatoire concernant l'implantation d'un bâtiment résidentiel dont la marge latérale est à 2,45 mètres pour le porte-à-faux du côté sud-ouest du lot 5 774 332;

CONSIDÉRANT QUE la grille des usages et des normes pour la zone 506 stipule qu'une marge de recul latérale doit avoir une distance minimale de 3,00 mètres

après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme qui s'est réuni le 16 juin 2017 recommandant au conseil le refus de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE la demande de dérogation mineure présentée par M. Dominique Gingras, arpenteur géomètre, au nom de Mme Julie Gosselin, à l'effet de régulariser une situation dérogatoire concernant l'implantation d'un bâtiment résidentiel dont la marge latérale est à 2,45 mètres pour le porte-à-faux du côté sud-ouest du lot 5 774 332 soit accordée pour les raisons suivantes :

1. Aucun préjudice sérieux n'est porté au lot voisin;
2. Le bâtiment est déjà présent sur le terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU
7 AOÛT 2017 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.**

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2017 avec les faits saillants suivants:

| | |
|---------------------|--------------|
| Salaires nets: | 32 676.99\$ |
| Comptes déjà payés: | 29 622.95\$ |
| Comptes à payer: | 114 494.36\$ |

Appels des pompiers:

| | | |
|---------------------------|------------------|------------|
| 1161 rg Salvail | Feu installation | |
| 25-06-2017 Sud | électrique | Saint-Jude |
| 14-07-2017 373, Thiersant | Désincarcération | Saint-Aimé |

Transfert de fonds:

DE:

| | | | |
|-----------------|----------------------|-------|-------|
| 02 70230 670 | Livres – biblio | 374\$ | |
| À: 02 70230 672 | Médiathèque – biblio | | 134\$ |
| 02 70230 673 | Papeterie - biblio | | 240\$ |

DE:

| | | | |
|-----------------|--------------------------|------|------|
| 02 29100 650 | Brigadière – accessoires | 25\$ | |
| À: 02 29300 452 | Services - SPA | | 25\$ |

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-4-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2007 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité;

ATTENDU les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a modifié le coût du loyer fixe des compteurs d'eau;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la session ordinaire tenue le 7 août 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte en cette séance le projet de règlement numéro 447-4-2017 modifiant le règlement numéro 447-2007 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales auront lieu le 5 novembre prochain;

CONSIDÉRANT l'offre de formation présentée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant total de 608\$, taxes en sus, pour la formation intitulée « *Les élections municipales 2017 : oui, mais en pratique!* » qui aura lieu le 14 septembre 2017 à Beloeil.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 14000 454 « Élections – Formation » en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé pour les élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COLLOQUE DE ZONE – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'invitation de l'ADMQ de la zone Montérégie-Est à participer à son colloque annuel le 24 août 2017 à l'Hôtel Trois Tilleuls, situé à Saint-Marc-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à assister au colloque annuel de la zone Montérégie Est le 24 août 2017 et de défrayer les coûts d'inscription.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 13000 454 « Formation et perfectionnement - administration »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TOURNAGE DU FILM « UNE COLONIE » – DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'une partie du tournage du film « Une colonie » aura lieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude vers le 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de M. Vincent Lafrance, régisseur de plateau, en date du 7 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le tournage au Parc du Centre communautaire;

D'AUTORISER, pour la durée des séquences, la fermeture d'une portion des rues Saint-Charles, Saint-Roch et Saint-Pierre, sauf en cas d'urgence et sur préavis de 48 heures;

QUE l'organisateur devra obtenir l'autorisation du Ministère des Transports pour les entraves prévues sur la route 235.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ CIVILE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a pour objectif principal d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à établir les conditions propices à une intervention de sauvetage rapide et efficace dans des conditions sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique du Québec a confié aux MRC le mandat de réaliser un protocole d'intervention type pour son territoire;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce protocole et en organiser les actions, un soutien financier sera requis;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier offre ce soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains formulée lors de la réunion du 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-07-253 adoptée par la MRC des Maskoutains lors de son conseil du 12 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que, pour pouvoir bénéficier de ce programme, les municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'engager à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce protocole a pour objectif de déterminer les rôles et responsabilités des services d'urgence liés aux sauvetages dans les milieux isolés en tenant compte de leurs ressources et équipements;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité de Saint-Jude s'engage à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur, le tout dans le respect du cadre de référence établi par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ACSIQ - PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION STRATÉGIQUE POUR LES OFFICIERS DE GESTION EN SÉCURITÉ INCENDIE – INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la proposition de l'ACSIQ, en collaboration avec ICARIUM groupe conseil, d'offrir une formation portant sur la gestion stratégique pour les officiers de gestion en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Francis Grégoire, directeur du service incendie, et de M. Yves de Bellefeuille, maire, à suivre ce programme de formation;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est composé de 6 formations à suivre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'INSCRIRE le directeur du service incendie au Programme de perfectionnement en gestion stratégique pour les officiers de gestion en sécurité incendie;

D'INSCRIRE le maire au premier cours du Programme de perfectionnement;

DE DÉFRAYER le coût d'inscription au premier cours intitulé « *Défis et enjeux des SSI* » au montant de 140\$ par formation pour M. Francis Grégoire, et 200\$, taxes en sus pour M. Yves de Bellefeuille.

Cette dépense est affectée aux postes budgétaires 02 22000 454 «Sécurité incendie – Formation» et 11000 346 « Élus – Délégation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FORMATION SÉCURITÉ CIVILE – INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la proposition de l'ACSIQ d'offrir une formation portant sur la sécurité civile dans notre secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie et de la directrice générale ont assisté aux deux premiers cours sur un total de six ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur du service incendie et de la directrice générale de poursuivre cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'INSCRIRE le directeur du service incendie et la directrice générale au prochain cours de formation en sécurité civile intitulé « Gestion de site » qui sera donnée le samedi 9 septembre 2017 à Saint-Dominique ;

DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de 125\$ par formation pour le directeur incendie et de 175\$ par formation pour la directrice générale.

Cette dépense est affectée aux postes budgétaires 02 22000 454 «Sécurité incendie – Formation» et 02 13000 454 «Administration – Formation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE DES INCENDIES – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe nous signifiait sa volonté de mettre fin à l'entente en matière de sécurité incendie sous sa forme actuelle à compter de cet automne, et ce, dans les délais requis;

CONSIDÉRANT le projet d'entente transmis par la Ville de Saint-Hyacinthe par courriel le 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de modification demandées par la municipalité de Saint-Jude ont été approuvées par la Ville de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le projet d'entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie à intervenir entre la municipalité de Saint-Jude et la Ville de Saint-Hyacinthe telle que soumise le 2 août 2017;

D'AUTORISER le maire, M. Yves de Bellefeuille ou en son absence le maire suppléant, Mme Annick Corbeil et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

VOIRIE – RÉFECTION DU RANG FLEURY – MRC DES MASKOUTAINS – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection du rang Fleury sur une longueur approximative de 4 km;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-04-096, la municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée le 27 juin 2017 par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de services d'ingénierie numéro IE17-54110-115 de la MRC des Maskoutains au montant de 21 188.75\$

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 «Immobilisation réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au réseau routier et en considérant la subvention à recevoir en vertu du programme de remise de la taxe d'accise sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 35-14 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AU SERVICE D'AQUEDUC AUX USAGERS DE LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude est membre de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre;

CONSIDÉRANT la résolution modifiant le règlement numéro 35-14 par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre lors de la séance tenue le 13 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette modification touche le coût du loyer fixe du compteur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER la modification au règlement numéro 35-14 visant à modifier le règlement 21-2 concernant les branchements au service d'aqueduc aux usagers de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 août 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 août 2017, le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 475-2-2017 modifiant le règlement numéro 475-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

M. RAYNALD BÉLANGER – DEMANDE DE RETRAIT D'UNE ENTRÉE D'EAU ET D'UNE ENTRÉE SANITAIRE

CONSIDÉRANT la demande de M. Bélanger datée du 26 juillet 2017 à l'effet de procéder au retrait de l'entrée d'eau et de l'entrée sanitaire du lot 2 709 227 contigu au 870 Saint-Édouard ;
EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de procéder au retrait de l'entrée d'eau située sur le lot 2 709 227;

DE PROCÉDER au retrait de l'entrée sanitaire située sur le lot 2 709 227.

DE REFACTURER les frais de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FERME DU DINDON SENC. - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Luc Leblanc pour la Ferme du Dindon SENC., à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment d'élevage sur le lot 2 708 071 qui ne respecte pas les distances séparatrices liées aux odeurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 18.2 du règlement de zonage 434-2006, le bâtiment à construire doit conserver une distance minimale de 153,4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à construire prévoit une distance de 87,2 mètres et 118 mètres des résidences voisines, au lieu de la norme établie de 153.4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'AFFICHER un avis aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 5 septembre 2017, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-5-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2006 INTITULÉ PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné lors de la séance précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 août 2017, le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 433-5-2017 modifiant le règlement numéro 433-2006 intitulé plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 40 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-22-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné lors de la séance précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 août 2017, le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 434-22-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 intitulé zonage afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 40 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-6-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-2006 INTITULÉ LOTISSEMENT, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné lors de la séance précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 août 2017, le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 435-6-2017 modifiant le règlement numéro 435-2006 intitulé lotissement, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 40 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-5-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2006 INTITULÉ CONSTRUCTION AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-449 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné lors de la séance précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 août 2017, le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 436-5-2017 modifiant le règlement numéro 436-2006 intitulé construction afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 40 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2017 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE la M.R.C des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné lors de la séance précédant l'adoption du règlement par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 août 2017, le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 512-2017 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 40 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-23-2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 501 À 515

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains permet de modifier ce règlement ;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les usages permis dans les zones 501 à 515 afin de permettre la classe d'usage «maison mobile» et que soit autorisé ce type d'habitation pour les employés agricoles;

ATTENDU QUE l'ajout d'un logement en zone agricole nécessite un avis de conformité de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 août 2017, le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro 434-23-2017 modifiant le règlement numéro 434-2006 concernant les usages permis dans les zones 501 à 515».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 40 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT DE NOUVEAUX MODULES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) de procéder à l'évaluation ses installations de loisir au parc du Centre Communautaire;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de visite effectué par la MMQ lors de la séance extraordinaire du 7 juillet 2015;

CONSIDÉRANT les projets présentés;

CONSIDÉRANT les recommandations du sous-comité du Parc, constitué de membres du Comité d'action locale;

CONSIDÉRANT la subvention reçue du Fonds de développement rural des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat et à l'installation des éléments suivants :

- 1 module balançoire (1 siège bébé et 3 sièges enfants)
- 1 siège parent-enfant
- « le tour du chapeau » (toupie)
- 2 modules « la pépîne »

auprès des compagnies Go-Élan et Tessier Récré-o-Parc, pour un montant de 16 000\$ taxes en sus, selon les soumissions du 3 août 2017 et du 7 août 2017;

DE PROCÉDER aux travaux d'excavation et de préparation de terrain en régie interne;

D'ACHETER le matériel amortisseur nécessaire (sable fin) pour un montant d'environ 5 000\$;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 21 37100 000 «Immobilisation loisirs» en y affectant la subvention de 18 000\$ provenant du fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains et en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté « Infrastructures Loisirs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FESTIVAL COUNTRY – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de M. Marcel Therrien afin d’obtenir les autorisations nécessaires pour la tenue d’un festival country sur les terrains du Centre communautaire de Saint-Jude du 31 août au 4 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce festival a lieu depuis plusieurs années déjà et obtient du succès;

CONSIDÉRANT QUE M. Therrien a présenté une preuve d’assurances;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU:

D’AUTORISER la tenue du Festival Country sur les terrains du Centre communautaire;

QUE l’organisateur devra s’engager à remettre en état les terrains ou les biens qui auront été endommagés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE – NOMINATION D’UN DÉLÉGUÉ

CONSIDÉRANT l’invitation de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRCAM) à l’effet de nous joindre à cet organisme et d’y nommer un délégué;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se soucie du bien-être des aînés;

CONSIDÉRANT l’intérêt de M. Michael W. Savard de siéger au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

D’ADHÉRER à la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRCAM);

DE NOMMER M. Michael W. Savard à titre de délégué;

DE RECOMMANDER la participation de M. Michael W. Savard au sein de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRCAM).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉCLARATION D’ENGAGEMENT JEUNESSE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Interjeunes invite tous les citoyens ainsi que tous les élus du Québec à signer la Déclaration d’engagement à l’inclusion sociale et le développement d’agir des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes sont des acteurs sociaux importants dans notre société et qu’ils sont au cœur du développement des collectivités et partie prenante de la création d’une société juste et prospère;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité de Saint-Jude souhaitent promouvoir la participation des jeunes au développement social de notre collectivité et les inciter à exercer une citoyenneté active et responsable;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

D’ATTESTER la participation de la Municipalité de Saint-Jude dans le mouvement qui appelle à l’inclusion sociale et le développement du pouvoir d’agir des jeunes, pour et avec les jeunes, afin de leur assurer la place et les moyens pour une participation pleine et entière comme citoyen actif dans leur collectivité d’appartenance;

DE S’ENGAGER à œuvrer à l’identification de gestes à poser en ce sens et à leur réalisation, et ce, avec la participation des jeunes concernés;

DE S’ENGAGER à promouvoir les objectifs de ce mouvement pour y engager plus largement les acteurs sociaux de son entourage;

DE SIGNER la déclaration d’engagement jeunesse initiée par la Coalition Interjeunes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,

IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER Saint-Jude municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu mardi 5 septembre 2017 à 20h00, à la salle du Conseil située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Bienvenue à tous et à toutes!



Le nouveau Régional est en ligne (mrcmaskoutains.qc.ca)

Des exemplaires sont disponibles gratuitement dans les endroits publics sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains.

Au sommaire : le projet Découvertes maskoutaines, les Matinées gourmandes, la Politique de la famille et de développement social, le processus d'élaboration d'une stratégie entrepreneuriale pour la région, les actions terrain des comités de bassin versant de la MRC, etc.

Bonne lecture!

Août



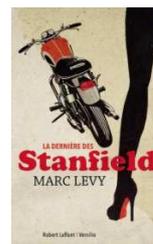
VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL
Voici l'adresse électronique pour le site de la bibliothèque: <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

Nos auteurs québécois ou canadiens

- | | |
|---|--|
| ❑ À la vie, à la mort (Marcia Pilote) | ❑ Chez Gigi (Rosette Laberge) |
| ❑ Mes amis, mes amours... (Danielle Ouimet) | ❑ Les petites tempêtes (Valérie Charpentier) |
| ❑ Six degrés de liberté (Nicolas Dickner) | ❑ Tuer la poule (Karine Glorieux) |
| ❑ Il pleuvait des oiseaux (Jocelyne Saucier) | ❑ Le bonheur des autres v.2 (Richard Gougeon) |
| ❑ Revenir au monde (Nicole Bordeleau) | ❑ L'Année sans été v.2 (Julie Lemieux) |
| ❑ Les chevaliers d'Antarès v.6 (Anne Robillard) | |
| ❑ À la recherche d'un monde nouveau v.1 (Vital Roy) | |
| ❑ Confidences d'une coiffeuse (encore plus exaspérée!) (Marie-Krystel Gendron) | |

Et les autres titres disponibles...

- ❑ **Cadeaux inestimables** (Danielle Steel)
- ❑ **Aquarium** (David Vann)
- ❑ **Dodgers** (Bill Beverly)
- ❑ **Les Maraudeurs** (Tom Cooper)
- ❑ **Un cri sous la glace** (Camilla Grebe)
- ❑ **Vaticanum** (J.R. Dos Santos)
- ❑ **La route étroite vers le nord lointain** (Richard Flanagan)
- ❑ **La dernière des Stanfield** (Marc Levy)



| | |
|--|---|
| <p>Jeunes lecteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les Légendaires BD v16 Défense d'entrer v.5 La crème glacée, Malala, la souris et moi Dragon Ball v.25 Quelques minutes après minuit L'agent Jean v.1 Saison 2 Les yeux du vide Le journal d'un dégonflé v.11 | <p>Enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec ma grande sœur que j'aime Chouquette et Tante Loulou Les animaux du zoo Je connais les cris des animaux L'épouvantail ensorcelé Bébé Koala à la ferme Perline Pompette Un été au chalet |
|--|---|

DVD : **Ça sent la coupe** de Patrice Sauvé - **Moi Mario** de Mario Jean - **Pourquoi lui?** de John Hamburg - **Le grand champion** de Teddy Smith - **Bean le film** et **Johnny English** programme double - **Lise Payette un peu plus haut, un peu plus loin** de Jean-Claude Lord et Flavie Payette-Renouf



Club FADOQ St-Jude
Richelieu-Yamaska

Journée des Aînés

DANSE – ANIMATION – SPECTACLE - SOUPER INCLUS

FESTIVAL COUNTRY DE ST-JUDE

930, RUE DU CENTRE
SAINT-JUDE
450-702-3553
450-792-3553

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017

- 10 h 00 Messe
- 13 h 30 Danse avec **YVON DAUNAIS**
- 13 h 30 Concours amateur avec **JACQUES DION**
et son orchestre
- 17 h 00 Souper buffet froid
(inclus dans le forfait du lundi)
- 19 h 00 **SPÉCIAL DES AINÉS**
La tournée du bonheur
avec JEAN-GUY PICHÉ et ses musiciens
(sous le chapiteau)

15 \$
POUR LA
JOURNÉE

Ensemble on s'amuse en gardant la forme!

Salle communautaire au 930, rue du Centre
Danse vendredi 6 octobre 2017 de 19 h 30 à 22 h 45
Musique *Yvon Daunais*
Un bon goûter vous est servi en fin de soirée.



Pour les 50 ans et plus

En tout temps, obtenez la carte club FADOQ Saint-Jude; des avantages en utilisant votre carte pour obtenir vos privilèges (plus de 1000 rabais au Québec).

1 AN : 25\$ ou 2 ANS : 45\$

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Club FADOQ de Saint-Jude!

Vos commentaires et suggestions sont toujours appréciés.

930, rue du Centre, Saint-Jude, Québec J0H 1P0 Tél. : 450-250-2485 courriel : info@fadoqstjude.com

| | | |
|--|--|--|
|  <p>940, rue du Centre Saint-Jude J0H 1P0 (450) 792-3855 poste 8006 sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca</p> | <p>COUREZ LA CHANCE DE GAGNER Porc désossé et emballé sous-vide d'une valeur approximative de \$450.00 <small>450 billets d'émis</small></p> <p>Tirage : vendredi 1 septembre 2017 à 19h30 au 930, rue du Centre Saint-Jude <small>Le prix doit être réclamé au plus tard le 1 décembre 2017 à 17h30</small> <small>au 878, rue St-Edouard Saint-Jude</small></p> <p>Au profit de « LOISIRS SAINT-JUDE » #000 de 450 - #RAJC-425224-2</p> |  <p>Coût : 10\$ chacun Merci à notre commanditaire BOUCHERIE GAUDETTE <small>propriétaire Marie-Claude Grégoire</small></p> |
|--|--|--|

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DES LOISIRS SAINT-JUDE

PROCUREZ-VOUS DES BILLETS DE TIRAGE
POUR UN PORC DÉSOSSÉ

(450) 792-3855 poste 8006

sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

**TIRAGE LE
1ER SEPTEMBRE 2017**

Consultez l'offre de cours au verso du calendrier!





Répond à vos besoins depuis 2011

GRANDE VENTE DE VÊTEMENTS

Coup d'pouce parents. c'est près de 50 familles qui se regroupent pour mettre à votre disposition un vaste étalage de vêtements de 0 à 16 ans, jouets et articles divers à bas prix, et ce, deux fois l'an!

Pour cette 14^e édition... il nous fera plaisir de vous accueillir à nouveau au **Centre communautaire de Saint-Jude !**

Le samedi 19 août, de 9 h à 16 h
930, rue du Centre, Saint-Jude

Parce que les enfants, ça pousse vite...



Parce que réutiliser, c'est écologique!



Parce que collectivement, c'est un choix responsable



Parce que le budget ne s'agrandit pas toujours au même rythme que la famille



Et surtout... parce qu'on ♥ les beaux vêtements abordables!



Au plaisir de vous voir pour cette 14^e édition!!!



Merci à nos partenaires,
La CJS, la Maison des Quatre-Vents et
Les loisirs de Saint-Jude!



Julie Morier: 450 230-2940 ou julie_morier@hotmail.com
Kim Tétrault: 450 792-3456 ou kimt.78@hotmail.com

SUPER BRUNCH

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017

À COMPTER DE 10 :00 A.M.

AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
DE SAINT-JUDE

COÛT : Adulte 12.00 \$ De 6 à 12 ans : 6.00 \$
ENFANTS 6 ANS ET MOINS GRATUIT.

Également: MESSE À COMPTER
DE 10:00 À L'ÉGLISE, SUIVIE DE
LA VISITE AU CIMETIÈRE POUR
HONORER NOS DÉFUNTS.

Brunch aux profits de la Fabrique
Merci de venir nous encourager !

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DE FABRIQUE DE SAINT-JUDE



ACTIVITÉS Maison des Jeunes Et Coopérative jeunesse de service



| Août 2017 | | | | | | |
|------------------------|-------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 Retour en arrière | 19 Matinées Gourmandes |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 Soirée de jeux | 26 Matinées Gourmandes |
| 27 | 28 | 29 | 30 Retour à l'école | 31 | 1 Soirée exploratrice | 2 |
| Septembre 2017 | | | | | | |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 Cinéma | 9 |
| 10 Matinées Gourmandes | 11 | 12 Aide aux devoirs | 13 | 14 Aide aux devoirs | 15 Querty | 16 |

Appelle-nous pour un transport, 450-250-2488#2 avant 17h30

Nous avons aussi une friperie ado. Si vous avez des vêtements ado à donner, ou vous en cherchez, vous pouvez vous vêtir gratuitement.

Contactez-nous (450) 250-2488 #4

Merci de nous encourager!

La CJS vous fait la lecture! Les jeunes de la CJS seront disponibles afin de faire de la lecture avec vos enfants pour leur permettre de garder leur acquis. Si vous avez besoin du service gratuit, contactez-nous! 450-250-2488#2

La CJS, ça repart !!! Raphaël sera là pour conduire, aider et superviser les jeunes dans leur recherche de contrats. Si vous avez besoin d'aide pour les travaux de maison tels que : laver de fenêtres, corder du bois, ramasser des feuilles et autres, les jeunes peuvent vous donner un coup de main.

N'oubliez pas de faire appel à nous aussi, si vous avez des menus travaux à faire faire : entretien ménager, lavage de voitures, gardiennage, animation de fête d'enfants; maquillage et sculpture de ballon, tonte de pelouse, etc.

Travail supervisé par des animateurs adultes qui restent sur place. La CJS possède une assurance responsabilité; tarification à l'heure ou à forfait. **450-250-2488#2**



Le complexe de volières Annemarie Roth à *Chouette à voir!*

Par Guy Fitzgerald



À la fin de l'année 2016, le Centre de réhabilitation des oiseaux blessés de la Montérégie (CROB) à Mont-Saint-Hilaire a fermé ses portes. La directrice, Madame Annemarie Roth, a voulu s'occuper jusqu'au bout des oiseaux de proie qu'elle a chéris pendant près de 30 ans.

En 2013, Mme Roth a payé le matériel et mandaté un groupe de bénévoles afin de construire une volière pour le couple de grands-ducs d'Amérique, Lady et Lucky à *Chouette à voir!*. Ce couple de hiboux adopte les orphelins en réhabilitation depuis plus de 20 ans. Le CROB hébergeait aussi un couple de chouettes rayées à des fins d'adoption des orphelins. Annemarie Roth a voulu répéter son exploit en faisant construire à l'automne 2016 une volière à côté de celle des grands-ducs à *Chouette à voir!*.



L'aménagement des 2 volières a été complété au printemps 2017. En complément au complexe de volière Annemarie Roth, nous avons obtenu une commandite de Eagle Digi Eye, une compagnie établie à Saint-Jude pour l'installation de 2 caméras et d'un enregistreur numérique. Un moniteur a été installé dans le pavillon d'accueil de *Chouette à voir!* et les visiteurs peuvent jeter un coup d'oeil à l'intérieur de la volière des parents adoptifs pour les deux espèces : les chouettes rayées et les grands-ducs d'Amérique. La qualité HD des images est disponible de jour et la nuit la captation infrarouge entre en fonction. Nous pouvons ainsi enregistrer des images et documenter le comportement parental à distance. Éventuellement, nous envisageons la possibilité de rendre ses images accessibles en ligne sur notre site Internet. Cet équipement nous donne en plus un niveau de surveillance accru du site de *Chouette à voir!*.

DERNIÈRE CHANCE LE 2 SEPTEMBRE PROCHAIN! RÉCUPÉRATION D'HUILES USÉES ET PEINTURES



Vous pouvez venir porter vos produits le samedi 2 septembre prochain de 10h à 11h dans le stationnement du centre communautaire.



RÉCUPÉRATION DES PILES

Soucieuse de protéger l'environnement, la municipalité invite les citoyens à récupérer les piles. Venez les déposer au bureau municipal, sur les heures d'ouverture du bureau. Lors de la collecte des matières dangereuses, notre équipe s'occupera d'aller les porter.



COLLECTE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Le samedi 16 septembre 2017, dans le stationnement du Centre communautaire, 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Faites une inspection dans votre remise, atelier, garage, salle de bain, cuisine et salle de lavage afin de vérifier si vous avez des RDD. Certains, comme le diluant, le gallon de peinture ou la batterie automobile sont apparents, tandis que d'autres le sont moins: les vernis, les insecticides, les pots de colle et les piles. Un produit inflammable, corrosif ou toxique est considéré comme un RDD.



Poison



Explosif



Inflammable



Corrosif

Un beau geste pour vous et pour l'environnement!

CUEILLETTE DE PNEUS HORS D'USAGE

Afin de pallier au problème d'élimination des pneus hors d'usage sur notre territoire, la municipalité de Saint-Jude organise une cueillette qui aura lieu le

samedi 16 septembre 2017

Nous vous invitons à participer massivement à cette cueillette en apportant vos pneus à l'endroit suivant:

Centre communautaire de Saint-Jude de 7h30 à 11h30

Conditions d'admissibilité: Chaque résidant doit présenter une preuve de résidence (permis de conduire).

Les pneus de tracteur, de moto, de bicyclette et de véhicule tout terrain ne sont pas acceptés. Les jantes ("rim") doivent être enlevées.

Pour informations supplémentaires, communiquez avec le bureau municipal au numéro **450-792-3855**.



Vente de Garage

Les **2 et 3 septembre**, la municipalité de Saint-Jude autorise la tenue de ventes de garage sans obtenir de permis et gratuitement. De plus, la liste sera diffusée sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur notre page Facebook pour annoncer la tenue de cette fin de semaine de ventes! Si vous désirez annoncer votre vente de garage, faites-nous parvenir vos coordonnées en téléphonant au bureau municipal au 450-792-3855 poste 8001, ou par courriel: adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca.



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS!

Pour souligner l'arrivée de nouveaux bébés, Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

Nous voulons féliciter les parents, il s'agit de :

Zoé, fille de Pauline LHuillier et Maxim Bousquet



Source de changement, bulletin d'information de la MRC des Maskoutains, permet de découvrir le travail de nombreux bénévoles actifs au sein de neuf comités de bassin versant. Soutenus par deux agentes de liaison à l'emploi de la MRC, les comités multiplient les actions terrain afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau sur notre territoire.

Découvrez leurs projets et si le cœur vous en dit, devenez bénévole à votre tour!

Pour information : Anolise Brault ou Bénédicte Balard au 450 774-3156.

Désert et Milles Kasbahs en 4 X 4

15 au 24 septembre 2017



***2669\$/** personne occ. double

Départ garantie avec un minimum 14 personnes / 16 maximum



***Votre circuit comprend :**
Vol aller-retour avec ROYAL AIR MAROC
Hébergement 8 nuits
Pension complète durant le circuit
Circuit en 4X4 climatisé avec chauffeur-guide
Transfert à dos de dromadaire
Visite guidée en Minibus à Marrakech.
Guide local francophone à Marrakech
Taxes hôtelières, touristiques et d'aéroport
Frais d'entrée aux monuments.
Transferts aéroport/hôtel/aéroport
Pourboires aux guides, chauffeur, hôtels, restaurants
et bagagistes

Accompagné par
Nathalie Birtz



Voyage Galeries St-Hyacinthe
VASCO
& l'Univers de la Croisière

3200, boul. Laframboise, St-Hyacinthe (QC) J2S 4Z5 TEL:450-768-5412

Les prix sont en dollars canadien, par personne selon une occupation double et incluent les taxes. S'applique seulement à la date mentionnée. Selon la disponibilité au moment de la réservation. Les prix de vente sont assujettis à modification sans préavis surcharge imprévue de carburant et/ou augmentation imprévue des taxes d'aéroport et ne peuvent être combinés à aucune autre offre ou promotion. Les prix n'incluent pas la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 1,00 \$ par tranche de 1000 \$. Permis du Québec: 702925.



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)

ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcique-magnésienne-dolomitique | Service de GPS

LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)



Agricole (bétail, lavage...)

Service professionnel et courtois

1-800-463-0346

www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca



Le Monde Imaginaire Des Tout Petits

Garderie privée en Milieu Familial ouvert/ construis depuis 2008
Comme une mini C.P.E de 0 à 5 ans
Ouvert de 7 :15 à 17 :00.

OYÉ! OYÉ!, * Places disponibles à Temps Plein *

Liste d'attente disponible ☺ Inscrivez-vous maintenant pour prioriser les places.

Éducatrice à la petite enfance diplômée, d'expériences, RCR, dynamique, chaleureuse, passionnée auprès des enfants et maman d'un garçon de 9 ans . Repas et collations variés. Selon les exigences du guide alimentaire Canadien. Activités, animations, Bricolages, par thèmes selon le stade de développement de l'enfant. Activités extérieur 2 fois par jour; Parc clôturés sur grand terrain avec jeux, Méga-Modules, balançoires, petit parc aquatique l'été, l'hiver; pelles, traîneaux, sur montagne de neige, promenades en chariots. Journal de bord à tous les jours ETC...

Venez visiter s'il y, a lieu ! (sur Rendez-vous).

Chers parents cessez enfin de chercher vous venez de trouver un milieu de confiance en !, pour le bien-être de votre enfant. Ici on aide les enfants a bien grandir et professionnellement depuis plus 20 ans d'expériences.

Mélanie Primeau

1450 rue Cécile RR1 Saint-Jude J0H 1 P0

450-792-2180

Au plaisir ! :0) et Merci de me faire confiance.



ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE



450 792-2447
 ELECTRICITE@BRYANJACQUES.COM
 WWW.BRYANJACQUES.COM


 RBO: 5686-0406-01

792-3831



Boucherie Gaudette
 Abattage et débitage pour congélateur
 Boeuf, veau, porc
 Comptoir de viandes
 Poulet, poisson, viandes froides
 Coupe française, Produits maisons
 Emball. sous vide

878 rue St-Edouard
 Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

Marie-Claude Grégoire,
 propriétaire

PARTY JUMP
STRUCTURES GONFLABLES

Poussière Magique - Herbe à papa - Pop Corn - Snow Cone

POUR UN ÉVÈNEMENT RÉUSSI!

www.locationpartyjump.ca
 450-792-2491 ou 450-779-0060



Clinique de Massothérapie
 Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats-cadeaux disponibles

450-792-3090
 cliniquemassov.c@rimaskoutain.com




Eric Mongeau
Philippe St-Sauveur
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636 *Rive-Sud (514) 444-4636*

LogiTech
INFORMATIQUE
Se déplace chez vous!

Marco Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com

Commercial - Résidentiel



Service de garde des p'tits nombrils

931 Ménard
 Saint-Jude, J0H1P0
 Tél 450-501-2242
 Adresse électronique:
ServiceDegarde.desptitsnombrils@outlook.com



Karine Pothier

Au plaisir de vous rencontrer bientôt !!!

DISTRIBUTION JACQUES DUBUC INC.
 Plus de 25 ans d'expérience



- Produits écologiques pour contrôle des mouches
- Désinfectants, savon dégraisseur et gants de nitrile
- Tous genres de produits d'éclairage
- Produits d'extermination

Jacques et Maxime Dubuc
 161, rang Ste-Rose, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0
 Sans-frais : 1 800 363-3552 • Tél.: 450 792-3908 • Cell. : 450 278-2669

AA

Bienvenue les mardis à Saint-Jude!

Vous avez un problème avec l'alcool ?

Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des Alcooliques Anonymes.

Réunion type discussion pour alcooliques seulement.

Tous les mardis à 19h45 à la Sacristie de l'église de Saint-Jude.

Nos membres vous accueilleront!



Me Marie-Hélène Archambault

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Télééc.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

SALON DE COIFFURE

TÉL.: (450) 792-3987

À la
Fine Pointe enr.

Pour elle & lui

397, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé Sud

Lyne Vincent,
propriétaire



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcique-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)



Agricole (bétail, lavage...)
Service professionnel et courtois

1-800-463-0346

www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.

Vente et installation



Tapis
Prélat
Céramique
Tuile

742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0
Tél: 450-792-2007
fax: 450-792-2443

GLOBAL peintures industrielles

Distributeur autorisé valspar

Mario Bazin
Représentant

802, Saint-Édouard
Saint-Jude, Québec J0H 1P0

T 450 792.3844
C 450 278.3844

ROBERT BOUVIER ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

R.B.Q. : 80008196-36

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION
450 792-3260

SECTEURS
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

Voyage **VASCO**
& l'Univers de la Croisière



Mélanie Girard
Propriétaire et conseillère en voyages
melanie@vascosthyacinthe.com
T. (450) 768-5412 #237
F. (450) 768-5413

Les Galeries St-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise,
St-Hyacinthe (Qc)
J2S 4Z5
www.vascosthyacinthe.com



Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

- Pose de
- briques
 - pierres
 - blocs
 - cheminée
 - plâtrage
- Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé



41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0
Milissa Beaumier 450-788-3865
milissabeaumier@hotmail.com

DL COMPTABILITÉ DL
St-Antoine-sur-Richelieu

Denise Lecompte
Technicienne comptable
514 567-4827
comptabilitedl@videotron.ca



Toilettage et Pension
Mon Ami Poilu
 Lydia Ouellette
 Toiletteuse comportementale
 438-887-3464
 34 rang fleury
 Saint-Bernard de Michaudville
 J0H 1C0


Service de garde
Les P'tits Loups
 Hélène Lavasseur, prop.
 1245 route de Michaudville
 St-Jude, Qc.
 J0H 1P0
 Tilou.lavasseur@hotmail.ca
450-210-3187




PLOMBERIE PROJESS
 T: 450 792-2272
 F: 450 792-3113
 RÉSIDENTIEL
 COMMERCIAL
 Propriétaire
 Jessy Provencal
 plomberieprojess@gmail.com
 RRQ 5633-4194-01



LES PETROLES O. ARCHAMBAULT
 804, rang Amyot Est
 Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
 www.petrolesarchambault.com
 Téléphone: 450 787-2370
 Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
 Sans frais: 1 877 787-2370
 Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Propane

Le courtier indispensable
 Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville
 dpaassurances.com **DPA** 1 800 361-9866
 assurances

automobile habitation entreprises écoles autofinancement

PME Comptabilité Plus
 Chantal Boiuduc
 service de Comptabilité avec États Financiers
 service des paies et remises
 rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
 Outils de gestion sur mesure
 Déclarations d'Impôts
service courtois, minutieux et personnalisé
 57, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0
 Téléphone et télécopieur 450-792-3922
 Courriel: pme.comptabiliteplus@hotmail.com




LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.
QUINQUAILLERIE EPICERIE
 962, RUE SAINT-ÉDOUARD
 SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
 TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits
Garderie Privée En Milieu Familial

 Éducatrice Privée à la petite enfance
 Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RR1
 Saint-Jude, Qc J0H 1P0
 450-792-2180

COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY
 1275,
 St-Édouard,
 St-Jude
 Sur rendez-vous.
 mer. 9h À 16h
 jeu. 9h À 18h
 ven. 9h À 19h
 sam. 8h30 À 15h30
792-2398



aux petits soins
 www.coopauxpetitssoins.com
450 771-0605

aînés proches-aidant(e)s être deux jeunes familles...
Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
 Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique





Loraine Bousquet
Salle : (450) 792-3011
 pavillondeleerablesjude@hotmail.com
 1281, route Michaudville
 St-Jude, Qc J0H 1P0

AUTOPRO www.autoproservice.com
MÉCANIQUE

Alignement Électronique

Garage Rémy Lapierre Inc.
 1315, rue St-Édouard
 St-Judes (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-2131
 Fax: (450) 792-3024

Rémy Lapierre
Propriétaire

TANIA SLOBODIAN
 DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
 Consultation horticole
 Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com


Les Serres Gaudette enr.

PLANTS DE FLEURS
 ET DE LÉGUMES
 CORBEILLES DE FLEURS
 TOMATES DE SERRES




837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264

PRISE DE SANG
 À DOMICILE
 SAINT-HYACINTHE

Tél: 450-502-2495
 Frédéric Lavardure, Infirmier auxiliaire
 Membre en règle de L'OIIAQ: #Permis 50022

**REPARATION de
 PETITS MOTEUR
 JEAN MALO**
**Tondeuse, souffleuse,
 scie à chaîne, ect.**

736, rang St-Roch
 St-Barnabé-Sud
 450-792-3975
 Cell: 450-278-3975



CONTACT 
RICHÉLIEU-YAMASKA
 Centre d'intervention de crise et d'hébergement

Centre d'intervention de crise
 Intervention 24 hrs / 7 jrs
 120, Concorde-Nord
 Saint-Hyacinthe (Québec)
 J2S 4N9

1-450-774-6952
 (sans frais) **1-866-APPELLE**
 (277-3553)
www.contactry.qc.ca

Entreprise
S.Gaudette 
RBQ: 8351-0982-25

Sylvain Gaudette
 Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
 401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danielguertin.com



450-355
Affaires Daniel Guertin

Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com



1996, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5



RESTAURANT
ENTRE AMIES

Déjà 19 ans!

Spécialité: Poulet roti
Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner

Crème glacée molle vanille (cornet, sundae)
Menu du jour

1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-3736



EAGLE DIGI EYE
Système de Surveillance Numérique
Digital Surveillance System

Caméra
Contrôle d'accès
Intercom
Alarme



Commercial
Industriel
Institutionnel
Agricole



1141 St-Édouard, St-Jude, J0H 1P0
450-463-5151 1 877 625-5252
<http://www.eagledigieye.com>

CANASA Member of the Sécurité privée Compagnie des services professionnels du Québec
R02 9342-7120-05

Massothérapie
Chantal Desmarteau

Détente

- Circulation sanguine
- relaxation

♥ Certificat cadeau

Thérapeutique

- Nerf sciatique
- Tendinite
- Torticolis
- Épicondylite
- Maux de tête
- Douleurs: dos, cou,



Reçu pour assurance Membre F.Q.M.
Cell : 450-779-5702
645 5E RANG, St-Bernard-de-Michaudville



ROYAL LePAGE

Multi-Services
AGENCE IMMOBILIERE

Jocelyn Bachand
Courtier immobilier résidentiel
450-501-9589
jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9
Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

NETTOYAGE

S. Blais Inc.

COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325

1324, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Service de garde en milieu familial
Les petits Bernicheaux



Mélanie Cordeau
Éducatrice diplômée

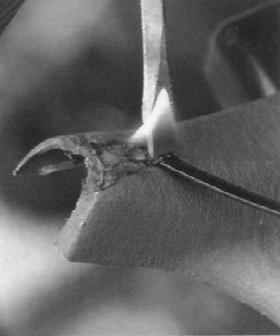
885 4^e rang
St-Bernard-de-Michaudville
(450) 792-2086

CLAUDE BOURGALT Enr.

Soudure plastique
& fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378
422, Salvail Sud, St-Jude



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS!



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50\$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

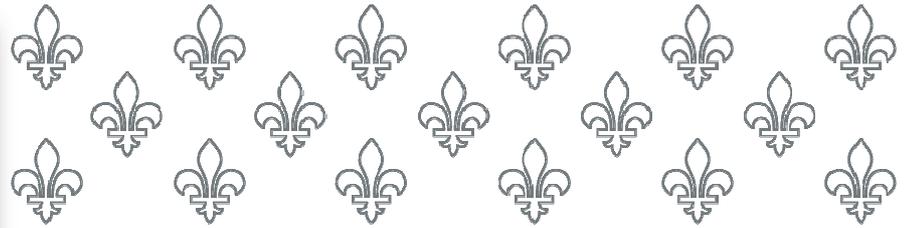
| PUBLICITÉ | TARIF |
|---|-------------|
| Carte professionnelle standard | 50\$/année |
| Espace de 2 cartes professionnelles | 75\$/année |
| 1/2 page de publicité + 1 page complète | 200\$/année |
| 1 page complète de publicité | 300\$/année |
| 1 page de publicité pour une parution | 40\$/unité |
| 1/2 page de publicité pour une parution | 20\$/unité |
| 1/4 page de publicité pour une parution | 10\$/unité |
| 1/4 page de publicité annuelle | 100\$/année |
| Abonnement postal au journal | 30\$/année |

UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

| LOCAL | TARIF 1-100 personnes | TARIF 101-300 personnes |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Salle Roger-Roy | | |
| - sans musique, sans danse | 150.00\$ | 150.00\$ |
| - avec musique, sans danse | 170.00\$ | 180.00\$ |
| - avec musique, avec danse | 190.00\$ | 210.00\$ |
| Cuisinette seulement | 45.00\$ | |
| Salle des patineurs | 85.00\$ | |
| Non-résidents | +60.00\$ | +60.00\$ |



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

SYLVAIN ROCHON, député de Richelieu

Adresse: 71, rue de Ramezay, bureau 101, Sorel-Tracy

Téléphone: (450) 742-3781

1-866-649-8832

Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864

M. Michael W. Savard (438) 448-8118

M. Claude Graveline (450) 792-2496

Mme Kim Tétrault (450) 792-3456

M. Marco Beaudry (450) 768-3421

Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

ASSEMBLÉES DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront au 930, rue du Centre à 20h00 et auront lieu aux dates suivantes:

➤ **5 septembre (mardi) 2 octobre 13 novembre**

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale

Dominique Plouffe, directrice générale adjointe

Pascale Brouillard, commis de bureau

Alexandre Bonin, inspecteur municipal

Eddy Perez, inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)

Disponible les **vendredis** de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Ève-Mary Thaï Thi Lac, agente de développement local

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude les vendredis matin de 9h00 à 10h30 au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 940, rue du Centre
Téléphone: (450) 792-3855
Télocopieur: (450) 792-3828
Courriel: munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet: www.saint-jude.ca
lundi au vendredi: 9 h 00 à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine
Directeur : M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse: 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 930, rue du Centre
Téléphone: (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 926, rue du Centre
Téléphone: (450) 792-3855 poste 8005
Courriel: biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse: 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone: (450) 250-2488
Courriel: mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse: 931, rue Saint-Édouard
Téléphone: (450) 792-3943

FADOQ

Adresse: 930, rue du Centre
Téléphone: (450) 250-2485 poste 2
Télocopieur: (450) 924-0953
Courriel: info@fadogstjude.com
Site internet: www.fadogstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse: 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone: (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse: 405, rue Principale
Téléphone: (450) 792-3266
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi 9h00 à 11h30
lundi, mardi, merc., vend. 16h00 à 17h30
Jeudi 17h30 à 19h00

CLSC SAINT-JUDE

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone: (450) 768-1200
Heures d'ouverture: Mercredi 8h00 à 12h00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3èmes mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-866-APPELLE (277-3553)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450) 792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2017

1^{er} versement: 1er mars 2017
2^e verse ment: 1er juin 2017
3^e versement: 1er septembre 2017



Tous vos articles devront nous parvenir pour le premier de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel: adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

